

Zeitschrift: Geographica Helvetica : schweizerische Zeitschrift für Geographie = Swiss journal of geography = revue suisse de géographie = rivista svizzera di geografia

Herausgeber: Verband Geographie Schweiz ; Geographisch-Ethnographische Gesellschaft Zürich

Band: 49 (1994)

Heft: 4

Artikel: Planification territoriale et frontière internationale : le cas franco-genevois

Autor: Jouve, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-872541>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Planification territoriale et frontière internationale: le cas franco-genevois

Résumé

L'intégration européenne pose la question de la disparition des frontières, souvent présentées comme des archaïsmes historiques. Peu d'analyses ont été conduites pour comprendre l'influence des frontières sur le fonctionnement des agglomérations transfrontalières. Cet article vise à analyser la fonction d'une frontière internationale dans les rapports politiques entre collectivités locales dans la région de Genève. Alors que les frontières sont généralement analysées comme des limites administratives des Etats, l'approche utilisée dans ce travail tente d'appréhender le rôle d'une frontière dans le fonctionnement du pouvoir local. L'article insiste sur le processus de différenciation spatiale du politique. Au-delà de sa définition juridique, la frontière est envisagée comme la limite spatiale de systèmes politiques et administratifs qui intègrent cet élément dans leur stratégie de pouvoir.

Mots-clés: Frontière, territoire, coopération transfrontalière, système urbain, pouvoir local, Genève.

Introduction

L'intégration européenne aidant, les frontières internationales sont devenues au fil des ans l'objet de toutes les attentions aussi bien de la part des hommes politiques que du «milieu» scientifique. C'est ainsi que les zones frontalières sont présentées sous un jour pour le mois flatteur et sont érigées au rang de «laboratoires de la construction européenne». Dans cet article, nous voudrions nous livrer à une «analyse en creux» du fonctionnement de ces «laboratoires» en envisageant les relations de pouvoir qui se développent entre collectivités locales frontalières. Il s'agira donc de relativiser l'«unité» présupposée des zones frontalières. Au-delà des discours généraux et des prises de position incantatoires sur la nécessité de développer la coopération transfrontalière de proximité (LERASS, 1991, 1992), peu d'analyses ont été conduites pour tenter de comprendre l'influence locale d'une frontière internationale sur les rapports politiques entre collectivités locales. Cet article voudrait être une contribution à l'analyse politique du fonctionnement des systèmes urbains transfrontaliers à travers l'exemple particulier de l'agglomération franco-genevoise qui se livre actuellement à un exercice de planification visant à gérer «rationnellement» son territoire.¹

Comme nous allons le voir, les frontières internationales donnent naissance à une forme de territorialité humaine spécifique comprise comme «le sentiment d'appartenance d'une société à un territoire donné» (RAFFESTIN,

1980). Cette territorialité peut être observable par le biais des stratégies individuelles et collectives dont l'enjeu n'est autre que la maîtrise locale de la frontière qui constitue un élément fondamental de la reproduction spatiale du politique. En effet, la frontière est un élément intrinsèquement politique: elle est son lieu d'expression spatiale. Elle matérialise juridiquement et concrètement son expansion territoriale. Elle constitue un élément sémiologique de sa reproduction.

Le lecteur est donc convié à une analyse géopolitique de l'agglomération franco-genevoise. Dans un premier temps, nous insisterons sur les relations difficiles qu'entretient Genève et son *hinterland* français. La seconde partie sera l'occasion de replacer la procédure actuelle de planification territoriale dans son contexte régional, c'est-à-dire à l'échelle de la «métropole lémanique».

1. La question de la «banlieue française»

Comme de nombreux travaux l'ont déjà montré, l'existence du système urbain transfrontalier franco-genevois est indéniable. Nous focaliserons notre analyse sur un objet moins traité: la territorialité humaine particulière dans cette agglomération; territorialité qui s'exprime notamment par le type de rapports de force entre collectivités locales. En effet, nous allons voir que les rapports de domination entre les collectivités locales composant ce système urbain (voir carte 1) sont non seulement exacerbés mais que, de plus, ils diffèrent en fonction leur niveau d'urbanisation.

De fait, alors que les communes françaises du pays de Gex situées à l'ouest souhaitent un approfondissement des relations, les élus d'Annemasse stigmatisent souvent ce qu'ils n'osent appeler publiquement «l'impérialisme genevois». Le principal reproche adressé aux autorités publiques genevoises est celui d'une planification et d'une gestion de leur territoire qui ont des effets mécaniques directs sur les communes frontalières françaises (JOUVE, 1994).

Cette «crise existentielle», dans laquelle ces élus refusent d'être considérés uniquement comme des «élus de ban-

Bernard Jouve, Laboratoire C. E. O. P. S., Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, F-69518 Vaulx-en-Velin

elles posent le problème de la maîtrise de l'explosion urbaine. Néanmoins, elles les rassurent également car elles témoignent de la vitalité et du dynamisme de Genève qui a longtemps souffert de l'image d'autarcie de la société helvétique. Cependant, conformément aux hypothèses de croissance démographique retenues dans les grandes villes européennes à la même période, les projections se révéleront largement surestimées. En 1989, le canton de Genève comptait 379 811 habitants.

Cette augmentation est essentiellement due à un solde migratoire très important. En effet, après une phase de forte croissance atteignant son apogée en 1964, la courbe de natalité connaît la cassure caractéristique de la fin du «baby boom». Elle amorçe dès 1965 une décroissance analogue à celle de nombreux pays européens.

Force est de constater que la croissance démographique du canton a été essentiellement conditionnée par les mouvements migratoires. Depuis 1961, l'évolution du solde migratoire est principalement le fait de l'immigration étrangère. La croissance démographique est soutenue par un marché de l'emploi et une économie locale en pleine euphorie. En effet, de 1955 à 1985, le nombre d'emplois a plus que doublé (+ 120%), représentant un accroissement annuel moyen de 4400 emplois. Les années de plus forte croissance s'établissent entre 1962 et 1964. Selon les résultats d'une enquête cantonale en 1982, l'augmentation du nombre total d'emplois par rapport à l'origine nationale des employés se répartit à raison de 19 800 pour les Suisses et de 21 200 pour les étrangers. Cette enquête révèle également que le secteur tertiaire augmente de 28,9% alors que, dans la même période, le secteur secondaire perd 3,9% de ses salariés. La répartition spatiale des emplois témoigne d'une nette concentration sur la commune de Genève qui regroupe près des deux tiers de l'offre.

Le développement économique de Genève a été en partie assuré par un secteur industriel prospère, la vocation internationale d'un secteur bancaire très développé et par l'implantation d'organisations internationales qui emploient 12 000 personnes.

Comme dans l'ensemble des pays industrialisés durant la période des «Trente Glorieuses», la distribution spatiale de l'augmentation démographique a engendré un processus de suburbanisation à partir des années 1960. C'est ainsi que la population de la commune-centre de Genève, en déclin depuis 1960, perd plus de 17 000 habitants entre 1970 et 1980. Du fait de l'exiguïté du territoire genevois qui ne compte que 28 500 ha, auxquels il faut enlever les 3600 ha de la partie genevoise du lac Léman, la diffusion de l'urbanisation a donné naissance à un système territorial particulier, à cheval sur la frontière franco-suisse.

Les rapports d'interdépendance entre les différentes collectivités locales françaises et genevoises n'ont cessé de croître depuis les années 1960. Attirée par les taux de change nettement avantageux et un contexte économique particulièrement favorable, la population des communes françaises frontalières a continué d'augmenter

sous l'effet d'un solde migratoire nettement positif. Les communes françaises situées dans les départements de Haute-Savoie et de l'Ain ont vu leur population respective croître de 84% et 54%. Si, en 1968, la charge démographique de la région franco-genevoise³ s'élevait à un total de 426 736 habitants, elle était de 496 072 habitants en 1980.

L'existence de cette agglomération transfrontalière a d'ailleurs été reconnue officiellement par les autorités confédérales en 1984 (SCHULER, 1984). Seize communes françaises ont ainsi été fonctionnellement intégrées à l'agglomération genevoise.

La suburbanisation se traduit donc par une diminution de la population de la commune de Genève et un accroissement considérable de la charge démographique des communes de la petite couronne, sauf quelques rares exceptions comme Meyrin, Grand-Saconnex ou Carouge. Comparativement, les communes françaises, qui sont localisées dans la grande couronne de l'agglomération genevoise, enregistrent des taux de croissance nettement inférieurs mais néanmoins significatifs. La moyenne s'établit à 3,5%. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, les communes occidentales du canton de Genève et du département de Haute-Savoie se transforment peu à peu. De communes essentiellement rurales tant du point de vue de leur composition socio-économique que de leur cadre bâti, elles se transforment rapidement en communes suburbaines.

1.2 Le recours à la main-d'œuvre française

L'importance de la main-d'œuvre frontalière française dans l'économie genevoise s'exprime à deux échelles géographiques: (i) une échelle nationale et (ii) une échelle locale.

(i) Au niveau national, l'importance de cette main-d'œuvre doit être rapportée à l'ensemble de la population frontalière de la France et de la Suisse. Concernant la France, le nombre de frontaliers allant travailler à Genève n'a pratiquement pas évolué depuis 1982. Or, à cette époque, il représentait près de 30% de l'ensemble des travailleurs frontaliers français (AUBRY, 1984). Par rapport à la population frontalière allant travailler dans les cantons suisses, Genève occupe le deuxième rang national (R.C.G., 1989b).

(ii) Au niveau local, en 1988, on comptait 28 977 travailleurs frontaliers français qui occupaient 10,9% des emplois du canton de Genève. En 40 ans, leur nombre a augmenté dans des proportions considérables.

Une distinction doit s'opérer entre les communes de résidence de l'Ain et de Haute-Savoie. La zone d'influence de Genève est beaucoup plus importante dans le département de Haute-Savoie au sud que dans l'Ain à l'ouest. Ce phénomène est déjà ancien et serait dû en partie à la présence du Jura dans le département de l'Ain (RAFFESTIN, BURGNER, GABIOUD, LANDRY, 1971). Cette distinction, appréhendable en terme de nombre de travailleurs frontaliers allant travailler à Genève, existe également entre cantons français. Près de 45% habitent dans les cantons

de Saint-Julien-en-Genevois (3699) et d'Annemasse (9482). Cependant, au cours de la dernière décennie, les cantons du pays de Gex (Gex et Ferney-Voltaire) ont enregistré la croissance la plus élevée.

Plus des deux tiers des frontaliers français travaillent dans le secteur secondaire, le commerce et l'hôtellerie. Le type d'emplois occupés par la main-d'œuvre frontalière s'avère être très stable. Dès 1975, une enquête statistique sur cette population avait en effet montré qu'il s'agissait essentiellement d'un monde d'ouvriers et d'employés (RAFFESTIN, GUICHONNET, HUSSY, 1975).

Cette surreprésentation du monde ouvrier et des employés demande cependant à être complétée par un examen plus approfondi du parcours professionnel des frontaliers. Le problème de la formation professionnelle des frontaliers explique en partie les rapports difficiles qu'entretiennent les élus locaux français avec leurs homologues genevois. L'attraction qu'exerce le canton de Genève sur la main-d'œuvre française par le biais de salaires et des taux de change très avantageux constitue le principal problème auquel doit faire face le patronat français. En effet, pour bénéficier d'un permis de travail et du statut de frontalier, il faut remplir certaines conditions. L'une des plus importantes est l'obligation d'avoir résidé durant une période minimum de six mois dans la zone frontalière. Si cette condition n'a que peu d'incidences sur les frontaliers originaires de la région, elle a en revanche des effets considérables sur la main-d'œuvre nouvellement installée. De fait, cette cohorte représente un pourcentage de plus en plus important dans le volume de frontaliers.

Or, en règle générale, ces nouveaux arrivants travaillent dans un premier temps dans les entreprises françaises qui, à une époque où le problème du chômage provient en grande partie du manque de qualification, consentent à leur fournir une formation professionnelle adaptée. Après la période de six mois à l'issue de laquelle ils peuvent demander le statut de frontalier, ces travailleurs désormais formés partent travailler à Genève.³

A côté des incidences des choix politiques genevois en matière de formation professionnelle, les élus locaux français reprochent également à leurs homologues genevois de mener une politique d'aménagement du territoire sans tenir compte de ses implications sur les communes françaises, principalement au niveau des coûts fonciers. Que les impacts soient réels ou supposés, les élus français mettent en avant un rapport de causalité mécanique entre la politique genevoise et l'existence d'effets non contrôlés, et surtout non assumés, dans les communes frontalières françaises.

2. L'ouverture de Genève sur son *hinterland*

Fort de son rayonnement international, Genève a longtemps été accusée de ne pas suffisamment se soucier de son *hinterland* français et plus précisément des devoirs qui lui incombaient dans la gestion du territoire trans-

frontalier. Or, force est de constater une évolution considérable dans les édiles genevois sur la «question transfrontalière» à partir des années 1985. Ce processus peut s'analyser par la combinaison d'éléments qui interviennent sur deux échelles géographiques différentes: (2.1) une échelle régionale et (2.2) une échelle européenne.

2.1 Les tentatives d'émancipation des communes françaises

De nombreuses recherches ont mis en avant les changements radicaux consacrés par les lois de décentralisation sur l'action des élus locaux français. Pour certains, la césure amorcée dès les élections municipales de 1977 se concrétise essentiellement par un changement dans le mode de légitimation des élus locaux (MABILEAU, SORBETS, 1989). Cette évolution dans le processus de légitimation touche également les communes rurales. Pour caricaturer, les années 1980 sont marquées par le passage du «pater familias bonasse» (MÉNY, 1983) au «maire rural entrepreneur» (FAURE, MULLER, 1988).

Avec les lois de décentralisation qui consacrent le pouvoir des trois types de collectivités territoriales françaises (région, département, commune), l'objectif des «nouveaux élus» est de conduire et de maîtriser le développement local. Ils fondent leur action sur la recherche systématique de l'innovation à la fois dans les rapports qu'ils entretiennent avec la population locale et avec les milieux économiques vis-à-vis desquels l'accent est porté sur la recherche d'un partenariat.

Leur motivation à promouvoir le développement économique de leur territoire favorise la mise en place d'opérations d'aménagement fondées sur la diffusion de l'image mythique des zones d'activités à haute valeur ajoutée: les technopoles. Dans le cas des communes françaises frontalières de Genève, la modernisation de l'action publique passe par la multiplication des projets d'implantation de zones d'activités industrielles ou tertiaires à haute valeur ajoutée. Bénéficiant de la proximité de Genève qui est une des places financières et bancaires de rang international parmi les plus importantes, les communes françaises voisines ont multiplié les projets de technopoles durant les années 1985. On en compte actuellement une dizaine.

Genève a longtemps été accusée d'entretenir des relations à sens unique avec son *hinterland* français dont elle profitait de la main-d'œuvre et de l'espace disponible sans pour cela assumer les conséquences de ses choix. Or, en 1986, Jean-Philippe Maître, conseiller d'Etat à l'économie publique, s'inquiète pour la première fois de la montée en puissance de la «banlieue française» et notamment du développement des zones d'activités revendiquant l'appellation de «technopoles»: «axées sur la haute-technologie et l'industrie de pointe, ces nouvelles entreprises, aux coûts de production faibles, ne vont-elles pas modifier notre tissu industriel? L'équilibre ville-campagne de notre canton ne sera-t-il pas bouleversé?» (le JOURNAL DE GENÈVE, 22 mai 1986).

S'inquiétant de la localisation dans les communes françaises d'entreprises appartenant au tertiaire supérieur et au secondaire à haute valeur ajoutée, la prise de position de ce conseiller d'Etat est révélatrice de la vision idyllique que se font les élus genevois de la «banlieue française». Ils postulent un équilibre alors que tous les indicateurs et les préoccupations de leurs homologues français démontrent que la dépendance vis-à-vis de Genève est ressentie difficilement.

La crise de voisinage provient essentiellement d'une quête d'autonomie de la part des collectivités locales françaises au niveau de leur tissu économique. Dès 1972, Roger Bonazzi indiquait que l'influence économique de Genève dans le secteur industriel ralentissait. L'auteur en voulait pour preuve la diminution des investissements genevois en Haute-Savoie (BONAZZI, 1972). En effet, dès 1975, une étude indique clairement que les différents espaces industriels (Genève, pays de Gex, Genevois haut-savoisard) ne se recoupent plus (RAFFESTIN, GUICHONNET, HUSSY, 1975).

Une fois passées les répercussions négatives indéniables pour les communes françaises, l'intérêt de ce mouvement consiste à rendre celles-ci moins dépendantes de Genève en terme d'activités industrielles. A partir du milieu des années 1980, il apparaît clairement aux élus genevois que la poursuite de ce mouvement n'est pas sans poser de problème à terme: la tertiarisation poussée à l'extrême de l'économie genevoise et la relocalisation du tissu industriel sur les territoires français et vaudois constituent des risques réels.

Si le développement économique de ces deux régions remet en question la suprématie de Genève sur l'espace lémanique, la prise de conscience du fait régional est également liée à la signature de l'Acte unique entre les pays membres de la Communauté économique européenne.

2.2 Genève au cœur de la C. E. E.

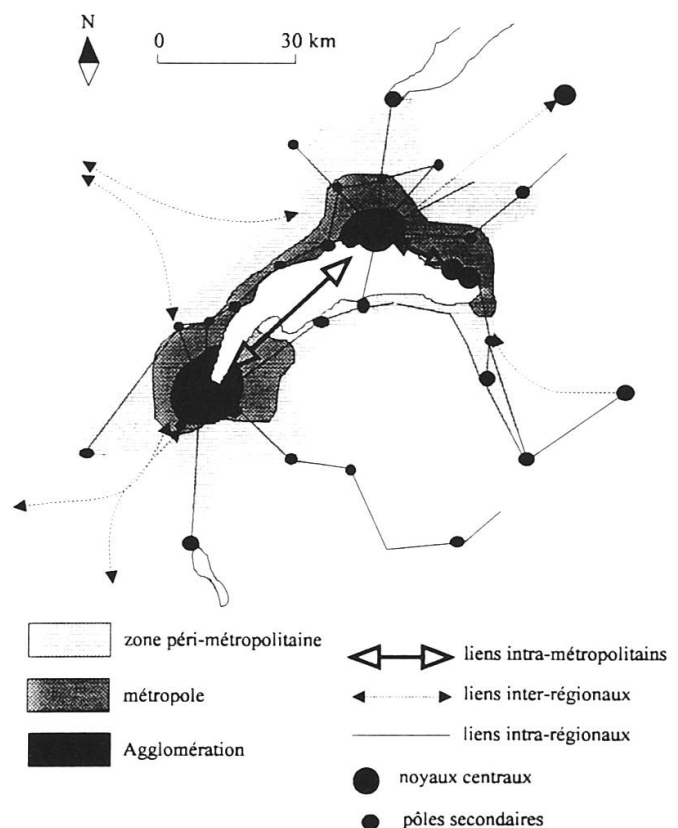
Pour les édiles et les milieux économiques genevois, au début de 1990, le principal danger réside dans une position de retrait par rapport au vaste mouvement de recomposition de l'espace économique européen. Ce qui est critiqué avant tout, c'est la position du Conseil fédéral par rapport à la C. E. E. Il prône en effet une «troisième voie» entre l'adhésion totale et l'autarcie complète. Cependant, l'application de ce modèle théorique très flou dans les zones périphériques de la Confédération helvétique, et essentiellement dans les régions limitrophes de la C. E. E., est ressentie négativement notamment du fait du risque d'un redéploiement spatial des investissements et des activités économiques (RAFFESTIN, 1990).

A partir de 1989, la combinaison de ces deux tendances permet l'émergence d'une problématique régionale transfrontalière dans le débat public genevois. Il s'agit alors de mettre en valeur les avantages de la situation géographique de Genève qui se revendique, comme de nombreuses agglomérations d'ailleurs, à l'épicentre de l'Europe communautaire. En paraphrasant le titre d'un célèbre ouvrage de Yves Lacoste, on peut considérer que dans

ce processus qui tend à établir un rapport de causalité mécanique entre développement économique et situation géographique par rapport à l'épicentre de la C. E. E., la géographie sert d'abord à faire du marketing urbain (LACOSTE, 1976). S'étant longtemps repliée derrière sa fonction de métropole internationale que lui conférait la présence d'institutions internationales, Genève découvre subitement qu'elle a également une «fonction régionale» (RICQ, 1989, GILLIAND, 1989). A la suite des élections cantonales de 1989, cette prise de conscience régionale est d'ailleurs institutionnalisée au niveau du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture qui se voit également confier «les affaires régionales».

Cette quête d'une réalité régionale se heurte à des éléments politiques renvoyant aux rapports de forces que Genève entretient avec ses voisins, non seulement français, mais également suisses: le canton de Vaud. Différents scénarios de développement régional sont en effet mis en avant. Ils reposent globalement sur deux options de développement territorial qui posent le problème de la maîtrise de la centralité territoriale. Ceci se retrouve au niveau de la sémantique utilisée qui révèle indirectement le projet politique sous-jacent:

1. La métropole lémanique qui associe le triptyque Genève, Lausanne et Vevey-Montreux au sein d'un vaste système urbain s'étendant sur les cantons de Vaud, de Genève et une partie des départements de l'Ain et de Haute-Savoie (voir carte 2). La population de ce système



Carte 2 - La métropole lémanique

Source : Bassand, Leresche, 1991.

urbain s'élève à 990 000 habitants et comprend les espaces fonctionnels des agglomérations de Genève, Lausanne et Vevey-Montreux. Ce système urbain est structuré par des flux de natures différentes (monétaires, financiers, de main-d'œuvre,...) empruntant des réseaux techniques divers qui participent à l'émergence d'une région urbaine.

Pour Claude Haegi, conseiller d'Etat de Genève chargé du Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Affaires régionales, «la construction de la région nous oblige à sortir de notre individualisme. (...) Il nous faut une étincelle lémanique. C'est une Genève forte, décidée et solidaire qui je l'espère participera, avec des partenaires ayant le même esprit, à une construction commune exaltante d'une région unie, souple diversifiée et respectueuse de ses attaches nationales: une région de l'Europe de demain» (HAEGI, 1990).

De fait, ce type de discours a, entre autre, pour fonction d'aseptiser le processus en l'inscrivant dans une perspective géographique et historique beaucoup plus large. Il permet d'éviter l'évocation des rapports difficiles, voire des différends, entre le canton de Genève et le canton de Vaud dont la capitale est Lausanne. Ces deux cantons entretiennent des relations marquées du sceau de la méfiance, voire du ressentiment.⁴

Actuellement, calquer la région sur cette métropole lémanique qui existe dans les faits reviendrait pour Genève à admettre le partage de la centralité économique et politique avec Lausanne qui, sur la base d'un développement économique très rapide, peut mettre en avant sa vocation légitime à devenir la capitale régionale.

2. C'est la raison pour laquelle un autre concept de région est de plus en plus utilisé à Genève: la *Regio Genevensis*. Cette région correspond de fait à la zone d'influence directe de Genève sur les communes frontalières françaises et sur certaines communes méridionales du canton de Vaud. Ne sont plus pris en compte que les échanges de main-d'œuvre permettant l'affirmation de Genève comme la capitale régionale de cet ensemble géographique. Le caractère tricéphale de la métropole lémanique à laquelle appartient Genève est ainsi passé sous silence.

Conclusion

Pour la géographie, l'analyse du politique a longtemps constitué une question épineuse, voire un tabou. Il est vrai que les erreurs de l'école allemande de géographie du XXe siècle dont les travaux avaient servi à cautionner «scientifiquement» les thèses pangermanistes, notamment par le biais d'une validation de la notion d'*espace vital*, ont constitué un frein au développement de la géographie politique.

A la fin des années 1930 et après la Seconde Guerre mondiale, certains auteurs ont tenté de réhabiliter la prise en

compte du politique par la géographie. Les frontières, en tant qu'élément de marquage spatial du politique, ont alors fait l'objet d'un investissement théorique important (ANCEL, 1936; WHITTEMORE BOGGS, 1940; GOTTMANN, 1952).

Cependant, malgré les tentatives de se dégager de ses pères fondateurs allemands (HAUSHOFER, RATZEL), la géographie politique de cette époque analyse essentiellement les rapports de pouvoir entre Etats-nation. Ainsi, en se focalisant sur l'échelle géographique nationale, la démarche ignore la prise en compte du niveau local.

A partir des années 1970, deux éléments majeurs vont remettre en question cette posture méthodologique de la géographie politique: l'évolution des relations internationales en Europe occidentale caractérisée par l'accélération du mouvement d'intégration au sein de la C. E. E. et la «crise» que traverse, au même titre que d'autres champs disciplinaires, la géographie. Les frontières internationales cessent d'être considérées uniquement comme les limites d'Etats pour être davantage envisagées comme des éléments fondamentaux de systèmes territoriaux régionaux.⁵

Claude Raffestin est sans doute le géographe francophone qui a le plus contribué à l'élaboration d'une théorie de la frontière. Pour cet auteur, les frontières remplissent quatre fonctions essentielles quelle que soit l'échelle géographique d'analyse: «fonction idéologique dans la mesure où elle est la traduction d'un projet socio-politique, (...) fonction régulatrice car elle articule, joint et/ou disjoint en fonction des rapports qu'entretiennent les acteurs qui l'utilisent, (...) fonction de différenciation car elle est toujours fondatrice d'une différence dont la disparition est synonyme de crise, (...) fonction de mise en relation» (RAFFESTIN, 1986). Dans cet article, nous avons insisté, à travers l'exemple de l'agglomération franco-genevoise, sur le fait que la fonction de différenciation attribuée aux frontières internationales produit une territorialité humaine particulière.

Caractérisée par l'existence de rapports de forces exacerbés entre collectivités locales, cette territorialité frontalière a des incidences directes sur la gestion de l'agglomération franco-genevoise. En effet, cette aire urbaine, du fait des rapports d'interdépendance entre les différents éléments la composant, est fonctionnellement intégrée. Les flux de diverses natures consommés et produits par la région franco-genevoise transcendent la frontière internationale et circonscrivent un espace fonctionnel. Or, cet espace des flux qui permet une reproduction du système urbain franco-genevois s'oppose aux espaces politiques qui profitent de la présence de la frontière pour marquer leur différence et leur individualité. En ce sens, il nous semble que l'analyse géopolitique à laquelle nous nous sommes livrés peut permettre de restituer dans une perspective critique la publication, le 24 septembre 1993, du Livre blanc franco-genevois de l'aménagement du territoire. Dans son préambule, cet exercice de planification est présenté dans les termes suivants: «Une nouvelle étape débute avec la publication de ce *Livre blanc d'amé-*

nagement du territoire qui est la manifestation concrète d'une volonté commune de planifier ensemble les activités économiques et humaines de part et d'autre de la frontière.»

Notes

¹ Cette démarche a été médiatisée le 24 septembre 1993 par l'intermédiaire de la publication du *Livre blanc franco-genevois de l'aménagement du territoire*.

² L'administration cantonale de Genève a adopté une définition minimale de ce qu'elle considère comme la région franco-genevoise. Basée sur une approche fonctionnelle, cette définition ne prend cependant en considération que la première couronne de communes françaises (voir carte 1).

³ Ce phénomène touche plus particulièrement certaines professions demandant un niveau de qualification élevé comme les infirmières.

⁴ Selon certains historiens, cet antagonisme trouve son origine dans des querelles d'apparence essentiellement théologique entre les pasteurs genevois et vaudois au moment du mouvement de la Réforme au XVII^e siècle (Maitre, 1991, p. 43).

⁵ Pourtant, dès 1928, Paul de la Pradelle, qui n'était certes pas géographe mais juriste de formation écrivait: «La frontière est elle-même un milieu de transformation, due à l'influence conjuguée de deux forces opposées, un corps intermédiaire, né de leur action combinée. C'est un produit organique de voisinage. Ainsi s'explique nécessairement son caractère: elle est variable, et sa nature: c'est une zone originale, animée d'une vie propre, distincte de l'intérieur et forcément complexe» (de la Pradelle, 1928).

Bibliographie

ANCEL, J. (1936): Les frontières, étude de géographie politique. Dans de Leener G. (éd.): Recueil des cours de l'Académie de droit international, Paris, Tome 55, pp. 207-297.

AUBRY, B. (1984): 100 000 travailleurs frontaliers. Economie et statistiques, no 170, pp. 13-24.

BASSAND, M., LERESCHE, J.-PH. (1991): Métropole lémanique: une nouvelle dynamique urbaine, Rapport de recherche de l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, no 92, Lausanne, 41 p.

BONAZZI, R. (1972): Un problème urbain frontalier: l'influence de Genève sur le Département de la Haute-Savoie. Dans: Revue de géographie alpine, no 60, pp. 357-386.

DE LA PRADELLE, P. (1928): La frontière, étude de droit international, Paris, 309 p.

FAURE, A., MULLER, P. (1988): Politiques publiques locales et stratégies de proximité. Réflexions sur le management politique communal, Communication au Congrès national de l'Association française de science politique: Les élites politiques locales, gardiens de la permanence ou initiateurs du changement, Bordeaux, 22 p.

GILLAND, P. (1989): La prise de conscience du fait régional. Dans: Ingénieurs et architectes suisses, no 10, pp. 156-157.

GOTTMANN, J. (1952): La politique des Etats et leur géographie, 225 p.

HAEGI, C. (1990): Quelle région demain? Les publications de l'Association Genevoise pour le Développement des Relations Interrégionales, no 11, 14 p.

JOUBE, B. (1994): Urbanisme et frontières: le cas franco-genevois, Collection Villes et entreprises, Paris, 272 p.

LACOSTE, Y. (1976): La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre, Paris, 187 p.

LERASS, Cahiers du (1991): Numéro spécial consacré à la question transfrontalière. L'économie des régions transfrontalières, no 24.

LERASS, Cahiers du (1992): Numéro spécial consacré à la question transfrontalière. Du transfrontalier à l'Europe, no 25.

MABILEAU, A., SORBETS C. (éds) (1989): Gouverner les villes moyennes, Paris, 188 p.

MÉNY, Y. (1983): Le maire, ici et ailleurs. Dans: Pouvoirs, no 24, pp. 19-28.

MAITRE, M. (1991): Vaud - Genève: racines d'une allergie réciproque. Dans: Dossiers publics, no 76, pp. 34-50.

R.C.G. (République et Canton de Genève) (1989a): Plan Directeur Cantonal, département des Travaux Publics, Genève, 390 p.

R.C.G. (République et Canton de Genève) (1989b): La main-d'œuvre frontalière dans le Canton de Genève, Collection Aspects statistiques, no 63, Genève, 28 p.

RAFFESTIN, C. (1980): Pour une géographie du pouvoir, Paris, 249 p.

RAFFESTIN, C. (1986): Eléments pour une théorie de la frontière. Dans: Diogène, no 134, pp. 3-21.

RAFFESTIN, C. (1990): Le marché européen, le déclin possible d'une métropole suisse: Genève. Dans: Revue suisse d'économie politique et de statistique, no 3, pp. 311-319.

RAFFESTIN, C., BURGENER, J., GABIOUD, B., LANDRY, PH. (1971): Travail et frontière: le cas franco-genevois, 77 p.

RAFFESTIN, C., GUICHONNET, P., HUSSY, J. (1975): Frontières et sociétés: le cas franco-genevois, 231 p.

RICQ, CH. (1989): De Genève à la région transfrontalière. Dans: Ingénieurs et architectes suisses, no 10, pp. 152-153.

SCHULER, M. (éd.) (1984): Délimitation des agglomérations en Suisse en 1980, Rapport de recherche pour l'Office fédéral de la statistique, Collection Contributions à la statistique suisse, no 105, Berne, 84 p.

WHITTEMORE BOGGS, S. (1940): International boundaries: a study of boundary functions and problems, New York, 272 p.